

Conditions générales d'annulation pour les formations et événements de GS1 Belgilux

Formations et événements payant(e)s

Pour les formations et événements payant(e)s (comme la formation Catman et les formations en entreprise), vous êtes immédiatement facturés et ces factures sont payables au comptant. Pour ces formations, les clauses d'annulation suivantes sont d'application:

- En cas d'annulation jusqu'à un mois avant la formation, le montant intégral est remboursé ;
- En cas d'annulation entre un mois et 15 jours avant la formation, le montant est remboursé à hauteur de 50 % ;
- En cas d'annulation dans les 15 jours qui précèdent la formation, ou si vous ne vous présentez pas le jour de la formation ou de l'évènement sans avant annulé au préalable, vous êtes redevable du montant total. Vous pouvez éventuellement vous faire remplacer par un(e) collègue.

Formations et événements non payant(e)s

La plupart des formations ou évènements GS1 sont gratuits. Les « no shows » (= la personne inscrite ne se présente pas sans prévenir), sont relativement problématiques et engendrent des coûts élevés. Dans certains cas, nous enregistrons entre 25 % et 30 % de « no shows », ce qui complique les choses pour nous au moment de définir la capacité de la salle, les besoins en catering, la documentation nécessaire, etc.

GS1 Belgilux a décidé de lutter contre de telles pertes, et ainsi contribuer à la pérennité de notre organisation.

Pour les formations non payantes, les clauses d'annulation suivantes sont d'application :

- Annulation jusqu'à 3 jours ouvrables avant l'évènement ou la formation : aucun coût n'est imputé ;
- En cas de 'no show' ou à défaut d'annulation moins que 3 jours ouvrables avant l'évènement ou la formation : un montant forfaitaire de 75 euro vous sera imputé. Vous avez la possibilité, bien entendu, de vous faire remplacer par un collègue.